



Contrat de Transition Professionnelle (CTP) Les bassins d'emploi concernés

Attention !
Information concernant
les licenciements
économiques engagés
avant le 01/12/2009.

Rappel

- L'employeur qui, dans certains bassins d'emploi, envisage de licencier des salariés pour motif économique est tenu de leur proposer un CTP.
- Objectif : faciliter leur retour à l'emploi.

Bassins d'emploi éligibles au CTP (au 15/07/2009)

1. Auxerre
2. Calais
3. Charleville-Mézières
4. Châteauroux
5. Châtelleraut
6. Douai
7. Dreux
8. Etang de Berre
9. Hagetmau
10. Le Havre
11. Les Mureaux-Poissy
12. Montbéliard
13. Morlaix
14. Mulhouse
15. Niort
16. Saint-Dié-des-Vosges
17. Saint-Quentin
18. Toulon
19. Valenciennes
20. Vallée de l'Arve
21. Vitré

A qui s'adresser

- Votre conseiller AGEFOS PME
- Pôle emploi (www.pole-emploi.fr)